



Secrétariat général
Service des ressources humaines
Sous-direction des politiques de ressources humaines et des relations
sociales
Département du recrutement, de la mobilité et de la formation
Pôle recrutement et parcours professionnels

RAPPORT DE JURY

EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCES AU GRADE DE TECHNICIEN(NE) DE RECHERCHE DE CLASSE EXCEPTIONNELLE

SESSION 2014

Juin 2014

I. Composition du jury

- Monsieur Patrice TRIBOUX, conservateur du patrimoine, responsable des archives du secteur affaires sociales, direction des fonds, service à compétence nationale des Archives nationales de France, assurait le présidence de ce jury ;

Ont été nommés membres de ce jury :

- Monsieur Bertrand FAUQ, technicien de recherche de classe exceptionnelle, gestion des collections et opérations de terrain, service régional de l'archéologie, direction régionale des affaires culturelles de Basse-Normandie ;

- Madame Sylvie MAX-COLINART, ingénieure de recherche hors classe, adjointe au chef du département pour la recherche, département de l'enseignement supérieur de la recherche et de la technologie, service de la coordination des politiques culturelles et de l'innovation, secrétariat général, ministère de la culture et de la communication ;

- Madame Florence MOUSSET, technicienne de recherche de classe exceptionnelle, régisseur d'oeuvres, services patrimoniaux-archéologie, direction des ressources humaines, direction régionale des affaires culturelles de Lorraine.

II. Le calendrier suivi par les membres du jury

Réunion de cadrage : 26 mai 2014

Formation suivie par le jury : 27 mai 2014

Audition des candidats : 25 juin 2014

III. L'épreuve d'admission

- Arrêté du 10 juin 1999 fixant les modalités d'organisation et le déroulement de l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien de recherche de classe exceptionnelle.

Article 3 : L'examen professionnel comporte une épreuve orale. Cette épreuve consiste en un entretien de trente minutes avec le jury. L'entretien doit notamment permettre d'apprécier les connaissances techniques du candidat ainsi que ses connaissances relatives à l'organisation de la recherche scientifique au ministère chargé de la culture.

Cette épreuve fait l'objet d'une note entre 0 et 20.

IV. Observations du jury

L'examen professionnel pour l'accès à la «classe exceptionnelle» du corps des technicien(ne)s de recherche s'est tenu le mardi 25 juin 2014 à la Maison des examens (SIEC), à Arcueil (94). Il s'est déroulé dans des conditions matérielles satisfaisantes.

Occupant des postes variés, les candidats auditionnés se sont montrés d'un bon, voire même d'un excellent niveau. Les candidats promus, ont su présenter au jury des expériences et des résultats très concrets, tout en mobilisant leurs connaissances et leurs savoir-faire, en les situant dans la perspective des politiques culturelles et de la recherche du ministère de la culture et de la communication. Il était aussi important que le jury puisse apprécier à partir de cette épreuve le

niveau d'implication du candidat. Le jury a par ailleurs apprécié la concision des candidats dans leur présentation et la maîtrise du temps de cette partie de l'épreuve qui était limitée à 10 minutes. Il a collégialement fondé ses décisions en s'appuyant sur quatre ensembles d'indicateurs répartis en quatre critères : « connaissances », « savoir-faire et compétences « métier » », « parcours professionnel » et « appréciation générale ».

Enfin, le jury s'est interrogé sur la faible participation à cet examen professionnel des techniciens de recherche remplissant les conditions réglementaires. En effet, au titre de l'année 2014, seuls six candidats étaient inscrits sur plus d'une quarantaine d'agents susceptibles d'être promus.

Le président du jury
Patrice TRIBOUX